

Sécurité

Vos données personnelles, bien protégées

Depuis le 25 mai 2018, la nouvelle réglementation relative à la protection des données personnelles est entrée en application. Son objectif : renforcer la protection et les droits des citoyens au niveau européen. Voici ce que vous devez retenir concernant le traitement de vos données notamment celles liées à votre retraite complémentaire.

Qu'est-ce que le RGPD ou GDPR ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD ou GDPR - General Data Protection Regulation) est le texte de référence européen en matière de protection des données personnelles pour les résidents de l'Union Européenne.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Une donnée personnelle est une information se rapportant à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée :

- Directement (exemple : nom, prénom, adresse, mail...)
- Ou indirectement (exemple : numéro client, numéro d'inscription au registre des personnes physiques de l'INSEE - NIR*...)

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

Un « traitement de données personnelles » est une opération, ou un ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).

Comment LES AMIS RÉUNIS se sont-ils préparés à cette réglementation ?

Nous avons initié notre projet de mise en conformité avec le RGPD il y a maintenant plus d'un an autour de plusieurs chantiers tels que :

- La gouvernance des données personnelles,
- L'information et les droits des personnes,
- Les relations contractuelles avec les tiers (sous-traitants, partenaires, fournisseurs...),

- La responsabilisation et le pilotage de la conformité,
- Le process de violation de données personnelles.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été entreprises afin d'être en conformité avant l'entrée en application le 25 mai 2018.

- Le groupe a désigné un Data Protection Officer** en mai 2018 et notre politique de protection des données a été mise à jour. N'hésitez pas à la consulter. Nos contrats et mentions d'informations sont en cours de modification.

Comment LES AMIS RÉUNIS vous informent-ils ?

LES AMIS RÉUNIS a mis à jour sa politique de protection des données sur le site internet : www.choeuramisreunis42.com/05_rgpd/AR_Protection_des_donnees.pdf

Cette politique a pour objectif de décrire les règles en vigueur en matière de protection des données et leur application au sein des AMIS RÉUNIS

Comment puis-je exercer mes droits ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant de suppression des données vous concernant, en justifiant de votre identité, sur simple demande écrite adressée :

- par courrier électronique à l'adresse suivante :
contact@choeuramisreunis42.com
- ou par courrier :

Les Amis Réunis 17 bis rue Benoit Malon 42000 SAINT-ÉTIENNE

Depuis mai 2018, LES AMIS RÉUNIS disposent d'un délai d'un mois à compter de la réception de la demande pour répondre aux sollicitations.

Si la demande est imprécise ou ne comporte pas tous les éléments permettant de procéder aux opérations qui lui sont demandées, LES AMIS RÉUNIS peuvent être amenés à demander des éléments complémentaires.

Pour aller plus loin et mieux comprendre la réforme, accédez à la page de la CNIL cnil.fr/fr/grace-au-rgpd-plus-de-droits-pour-vos-donnees

* NIR = Numéro d'Inscription au Répertoire, généralement on appelle ce numéro, le numéro de Sécurité sociale.

** Data Protection Officer ou DPO est une personne en charge de la protection des données au sein d'une organisation.